

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**16 JUILLET 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 16 juillet 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Lyne Beaulieu

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

A-2018-32 Règlement 876-1 modifiant le règlement 876 sur la gestion contractuelle afin d'en préciser le champ d'application

Avis de motion est donné par madame la conseillère Nathalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le 876-1 modifiant le règlement 876 sur la gestion contractuelle afin d'en préciser le champ d'application.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2018-300 Adoption – Règlement 390-8 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 2 900 000 \$ à 3 500 000 \$ à même le surplus accumulé

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 390-8 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 2 900 000 \$ à 3 500 000 \$ à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE.

**2018-301 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-080
Restauration du bâtiment principal
248-250, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-07-67 du 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-080 afin de permettre la restauration du bâtiment principal sis au 248-250, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté dans le rapport de Monsieur Jacques Nadeau, architecte, dossier 2018-919 en date du 4 juillet 2018.

Le bâtiment est sis au 248-250 rue Sainte-Anne sur le lot 14-P au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-640.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2018-302 Aménagement d'un lieu d'élimination de neige et modification du règlement 875

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'aménagement d'un lieu d'élimination de neige;

CONSIDÉRANT la réception de huit (8) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur général en date du 12 juillet 2018;

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, le montant demandé pour la réalisation des travaux est supérieur à l'estimation prévue au règlement d'emprunt;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 564 de la Loi sur Les Cités et Villes (L.R.Q. chapitre C-19), la Ville est autorisée à modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque le but est d'augmenter une dépense à la suite d'une majoration du coût des travaux, en affectant à cette fin une partie du fonds général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro Inc., pour l'aménagement d'un lieu d'élimination de neige, selon sa soumission du 12 juillet 2018, pour un montant total de 1 025 664.43 \$ plus taxes applicables, excluant les imprévus.

QUE le conseil soit autorisé à augmenter le montant de la dépense prévu au règlement 875 à 1 150 000 \$ et que la différence de 100 000 \$ soit financée par le surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3107.

ADOPTÉE.

2018-303 Accompagnement pour la construction des futurs ateliers municipaux – Architecture

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 16 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat d'accompagnement pour la construction des futurs ateliers municipaux – volet architecture à Labbé architecte inc., conformément aux étapes 1 (préparation d'un cahier d'appel d'offre) et 2 (participation au comité de sélection) de son offre de service datée du 12 juillet 2018, pour un montant de 27 900 \$ plus taxes applicables.

Cette dépense sera financée par le surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3109.

ADOPTÉE.

2018-304 Accompagnement pour la construction des futurs ateliers municipaux – Ingénierie

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général en date du 16 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat d'accompagnement pour la construction des futurs ateliers municipaux – volet ingénierie à la firme Ponton Guillot, conformément aux étapes 1 (phase de conception) et 2 (phase d'appel d'offres) de son offre de service datée du 12 juillet 2018, au montant de 45 000 \$ plus taxes applicables.

Cette dépense sera financée par le surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3110.

ADOPTÉE.

2018-305 Acquisition et installation – Système de brumisateur et mélange concentré pour la neutralisation des odeurs

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise les dépenses suivantes à la firme Bio Service Montréal inc. :

- l'acquisition des équipements nécessaires à la brumisation haute pression pour un montant de 21 498 \$ avant taxes. Cette dépense sera financée par un transfert des activités de fonctionnement.

- l'acquisition de produit neutralisant d'odeur pour un montant de 29 900 \$ avant taxes. Cette dépense sera financée à même les revenus supplémentaires de vente de terrains.

Certificat du trésorier numéro 3106.

ADOPTÉE.

2018-306 Remblai et compaction de l'emprise de la future rue industrielle

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes sera sous peu propriétaire de la future emprise d'une rue industrielle à aménager sur le lot P-58 au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes;

CONSIDÉRANT que ce terrain, récemment décontaminé, est majoritairement composé d'argile remanié et qu'on y retrouve sur presque toute sa longueur une excavation d'une profondeur variant de 3 à 5 mètres;

CONSIDÉRANT que cette excavation ne doit pas demeurer ouverte aux intempéries en attendant les travaux de construction de la rue, qui seront octroyés à l'automne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi du contrat de remblais et compaction à A. & J.L. Bourgeois Ltée pour l'emprise de la future rue industrielle, selon les prix unitaires de son offre du 13 juillet 2018, pour un montant maximal de 100 000 \$ toutes taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le règlement 862.

Certificat du trésorier numéro 3108.

ADOPTÉE.

**2018-307 Contrôle des matériaux et approvisionnement en produit stabilisant –
Future rue industrielle**

CONSIDÉRANT que les sols excavés constituant la fondation de la future rue industrielle sont majoritairement des argiles remaniées offrant une faible capacité portante;

CONSIDÉRANT qu'un volume de produit liant (chaux ou dérivés) doit être ajouté au matériel et que ce matériel, n'étant pas homogène, devra être quantifié par un laboratoire tout le long du tracé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi d'un mandat de contrôle des matériaux et de fourniture d'un produit stabilisant (liant) à Englobe Corp. en relation avec les travaux de remblais et compaction de la fondation de la future rue industrielle, selon les taux unitaires de sa convention de services du 16 juillet 2018, pour un montant maximal de 45 364 \$ plus taxes applicables.

Cette dépense sera financée par le règlement 862.

Certificat du trésorier numéro 3111.

ADOPTÉE.

2018-308 Travaux de marquage à la suite de réfections de chaussées

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'octroi du contrat à la compagnie Lignco Sigma inc. pour les travaux de marquage à la suite de réfections de chaussées au montant de 28 808 \$ avant taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds d'infrastructure ainsi que les règlements 847, 870 et 871.

Certificat du trésorier numéro 3105.

ADOPTÉE.

**2018-309 Acquisition d'une souffleuse à neige
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 197 469.56 \$ taxes incluses à René Riendeau (1986) inc. pour l'acquisition d'une souffleuse à neige, sous réserve d'entrée en vigueur du règlement 390-8.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et sera remboursé sur une période de cinq ans à compter de 2019.

Certificat du trésorier numéro 3103.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-310 Acte d'acquisition – 3936, chemin de la Baronnie Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RATIFIER la signature du greffier, Me Marc Giard, pour la promesse d'achat du terrain situé au 3936, chemin de la Baronnie;

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte d'acquisition conforme à la promesse d'achat à intervenir entre le propriétaire du 3936, chemin de la Baronnie et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Cette dépense est financée par le surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3104.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- La Valeur de l'acquisition du 3936 chemin Baronnie
- Motif de l'acquisition du 3936 Baronnie
- Objectif du conseil d'acquiescer ou non d'autres résidences
- Plaintes relatives à la dangerosité du nouvel itinéraire de transport lourd pour les résidents le long du trajet
- Financement de certaines dépenses au surplus accumulé non-affecté
- Suggestion de surveillance policière pour le respect de la vitesse de 50 km/h sur le chemin de la Baronnie
- Mesures de mitigation à l'intersection de la montée et du chemin de la Baronnie
- Nature des travaux à effectuer au 248-250 Sainte-Anne
- Application des normes du code de construction aux maisons patrimoniales
- Paiement de la nouvelle rue industrielle par la compagnie s'établissant au bout de celle-ci

- Suggestion d'envoyer un message par « citoyens avertis » lorsque l'ordre du jour des séances est disponible

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 29.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA